

QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE - Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation laisse suspecter une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.

Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau ou un manque d'entretien de ces installations peut être à l'origine d'un mauvais résultat.

La réglementation exige l'absence de coliformes thermotolérants (*Escherichia coli*) et d'entérocoques

TURBIDITE - Au point de mise en distribution elle est un indicateur global du fonctionnement des installations de traitement et de qualité, plus la turbidité est faible, plus la probabilité d'avoir des parasites dans l'eau est faible

La réglementation fixe la référence de qualité à 2 NFTU au robinet de l'utilisateur.

NITRATES - Les nitrates sont des éléments fertilisants présents naturellement dans les eaux, les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais, les rejets mal maîtrisés d'eaux usées d'origine domestique, industrielle ou agricole provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources, et donc dans l'eau distribuée.

La limite de qualité est fixée à 50 milligrammes par litre

Elle permet d'assurer la protection des nourrissons alimentés avec l'eau du robinet.

PESTICIDES - Ce terme regroupe entre autres, les pesticides, les insecticides, les herbicides, les fongicides, les acaricides, les algicides et les produits antimoisissures.

La limite de qualité est fixée à 0,1 micro gramme par litre par substance individualisée sauf pour l'aldrine la dieldrine, l'heptachlore et l'heptachlorépoxyde ou la limite fixée est de 0,03 micro gramme par litre.

Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure aux seuils de toxicité connus.

FLUOR - Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé, par contre une teneur excessive peut être à l'origine de fluorose osseuse ou dentaire.

La limite de qualité est fixée à 1 500 micro grammes par litre

Au-dessous de 500 micro grammes par litre un apport complémentaire de fluor après avis médical, peut être conseillé.

PLOMB - L'eau à la sortie des installations de traitement ne contient pas de plomb. Mais des branchements publics ou des canalisations d'immeuble ancien en plomb (réseau à caractère privé) peuvent la dégrader au cours de son transport. Dans l'attente de leur changement, il est vivement recommandé de laisser couler, le matin ou après quelques jours d'absence, quelques litres d'eau avant de la consommer.

La limite de qualité est fixée à 25 micro grammes par litre du 25 décembre 2003 au 25 décembre 2013, puis à 10 micro grammes par litre à dater du 26 décembre 2013.

NICKEL - Le nickel est un élément naturellement présent dans l'eau, la faible quantité de nickel absorbée par l'eau ne doit pas poser de problèmes de santé publique.

La limite de qualité est fixée à 20 micro grammes par litre depuis le 26 décembre 2003.

TRAITEMENT COMPLÉMENTAIRE DE L'EAU - Le traitement complémentaire de l'eau distribuée est possible, il se fait sous la responsabilité, pour les immeubles où l'eau est mise à disposition du public, des gestionnaires ou responsables de ces locaux, pour les immeubles individuels, des propriétaires de l'immeuble. Dans le cas d'installations collectives, le traitement ne doit concerner qu'une partie des eaux livrées dans les immeubles desservis, de telle sorte que le consommateur final puisse disposer d'une eau froide non soumise à ce traitement complémentaire. A l'issue du traitement l'eau doit respecter les exigences de qualité de nature à permettre leur consommation par l'ensemble des usagers sans risque pour la santé. Un traitement mal maîtrisé est susceptible d'altérer la qualité de l'eau.

DURETÉ - La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource, elle est sans incidence sur la santé. Si une eau dure tend à entartrer les canalisations, appareils de chauffage et ménagers, elle vous apporte des sels minéraux nécessaires à l'organisme.

Il n'existe aucune exigence de qualité pour ce paramètre.

CONDUCTIVITE - La mesure de la conductivité permet d'évaluer rapidement la minéralisation globale de l'eau et d'en suivre l'évolution.